

Département des Alpes de Haute Provence



**COMMUNE DE PEIPIN**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**AVIS DE CONCESSION**  
**(DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)**

## **1. AUTORITE DELEGANTE**

Commune de PEIPIN

Hôtel de Ville

04200 PEIPIN

Tél : 04 92 62 44 17

Courriel : mairie@peipin.fr

Représentée par son maire Monsieur Frédéric Dauphin

## **2. PROCEDURE DE PASSATION**

Convention de délégation de service public suivant le décret d'application n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 et aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Type de procédure : Procédure ouverte

## **3. OBJET DE LA CONSULTATION**

Délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune de Peipin.

Classification CPV: 90480000, 90410000, 90420000, 90481000

Code NUTS : FR 826

## **4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SERVICE DELEGUE**

Ouvrages à exploiter :

- Une Station d'épuration type lit bactérien + filtres plantés de roseaux, capacité 3000 Equivalent-Habitants.
- 3 postes de refoulement
- 21 km de réseau

Caractéristiques du service pour l'année 2016 :

- Population desservie : 1525 habitants.
- Nombre d'abonnés Assainissement Collectif : 737
- Volume annuel assujetti à l'assainissement collectif : 83 000 m3,

## **5. TRAVAUX CONCESSIFS**

Des travaux concessifs sont prévus et décrits dans le cahier des charges de la concession. Ils comprennent notamment l'installation d'un dispositif de compactage des déchets à la station d'épuration, l'installation d'une télésurveillance des postes, et la reprise de la canalisation de rejet endommagée par la crue de novembre 2016.

## **6. Visite des lieux**

Une visite des installations est obligatoire. Cette visite est fixée au mardi 03 octobre 2017 à partir de 9 heures, le point de départ est prévu en mairie de PEIPIN.

## **7. VARIANTES**

Les variantes sont autorisées. Le candidat peut présenter, en plus de l'offre de base conforme au cahier des charges, une offre variante proposant les améliorations qu'il juge utiles à une meilleure qualité de service ou à une amélioration de son offre.

## **8. DUREE DU CONTRAT**

La convention sera conclue pour une durée de 15 ans, à compter du 01/04/2018.

## **9. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Se reporter au Règlement de la Consultation.

## 10. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation :

- sur le site internet de la mairie de Peipin : [www.peipin](http://www.peipin).
- sur la plateforme de Marchés Publics : [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com)

Les candidats doivent s'identifier en retournant l'accusé de réception joint au Règlement de la consultation afin qu'ils puissent être informés des éventuelles modifications du DCE ou de tout avis rectificatif d'appel public à la concurrence.

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait qu'en cas de retrait anonyme du dossier de consultation, les candidats ne seront pas informés des éventuelles modifications du DCE ou de tout avis rectificatif d'appel public à la concurrence.

Les modalités de présentation des candidatures et des offres, notamment les renseignements qui devront être apportés concernant la situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession, leur capacité technique et professionnelle et leur capacité économique et financière sont détaillées dans le Règlement de la consultation.

## 11 DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres parviendront à la Mairie de Peipin avant :

**Le vendredi 24 /11/2017 avant 12 heures.**

Les dossiers de candidature et d'offre parvenus hors délai ne seront pas retenus et seront retournés à leur auteur.

**Pour note : date d'envoi du présent avis à la publication : 20 septembre 2017**

- BOAMP, le 20/09/2017
- TPBM , le 20/09/2017